

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 56/2007 SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 18 décembre 2007 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Ressources de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences, sise au 4 lotissement la colline entrée B Sidi Maarouf -Casablanca - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la fourniture et pose de carrelage en grés cérames et menuiserie aluminium destinées aux agences ANAPEC.

- Lot n° 1 : Carrelage en grés cérame - Menuiserie Aluminium / Agence Tanger**
- Lot n° 2 : Carrelage / Agence Casa - Anfa**
- Lot n° 3: Carrelage / Agence Casa - Zellaqa**
- Lot n° 4 : Carrelage / Agence Rabat Agdal**
- Lot n° 5 : Carrelage / Agence Rabat - Centre**
- Lot n° 6 : Carrelage / Agence Safi**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats, 4 Lotissement la Colline Entrée B Sidi Maarouf -Casablanca (Tél : 022 58 45 21/23/25 et Fax :022 58 45 20)
Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : www.anapec.org.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n° 1 / Agence Tanger : 40.000,00 DH (Quarante mille Dirhams)**
- Lot n° 2 / Agence Casa - Anfa : 15.000,00 DH (Quinze mille Dirhams)**
- Lot n° 3 / Agence Casa - Zellaqa : 10.000,00 DH (Dix mille Dirhams)**
- Lot n° 4 / Agence Rabat - Agdal : 15.000,00 DH (Quinze mille Dirhams)**
- Lot n° 5 / Agence Rabat - Centre : 10.000,00 DH (Dix mille Dirhams)**
- Lot n° 6 / Agence Safi : 10.000,00 DH (Dix mille Dirhams)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Décret n°2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Service des Achats ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du Service des Achats, 4 Lotissement la Colline Entrée B Sidi Maarouf -Casablanca, avant le 17 décembre 2007 à 12 h..

Il est prévu une visite des lieux :

- Lot n° 1 / Agence Tanger : le 3 décembre 2007 à 10 heures**
- Lot n° 2 / Agence Casa - Anfa : le 4 décembre 2007 à 10 heures**

- Lot n° 3 / Agence Casa - Zellaqa : le 4 décembre 2007 à 12 heures**
- Lot n° 4 / Agence Rabat - Agdal : le 5 décembre 2007 à 10 heures**
- Lot n° 5 / Agence Rabat - Centre : le 5 décembre 2007 à 12 heures**
- Lot n° 6 / Agence Safi : le 6 décembre 2007 à 10 heures**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir :

1- Dossier administratif comprenant :

- A- la déclaration sur l'honneur ;
- B - la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- C - l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- D - l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- E -le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- F - l'attestation de visite des lieux signée et cachetée (voir modèle en annexe du dossier d'appel d'offres).

2- Dossier technique comprenant :

Pour les lots n°2 à n°6 :

- a)-une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b)-les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisations, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Ou :

c) Le certificat, de qualification et de classification suivantes :

secteur	classe	Qualifications exigées
14	3	14-1

Pour le lot n°1 :

Le certificat, de qualification et de classification suivantes, est exigé :

Le concurrent doit répondre au secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées de la façon suivante :

secteur	classe	Qualifications exigées
14	2	14-1
7	4	7-4



Des compétences pour l'emploi,
des emplois pour les compétences.